



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie

Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon
Séance du vendredi 9 novembre 2018
(Préfecture de l'Hérault)
Compte-rendu

Liste des participants en fin de compte-rendu.

1- Introduction par Pierre POUËSSEL, préfet de l'Hérault, préfet de région par intérim, président du conseil de bassin, et par René MORENO, représentant de la présidente de la région Occitanie

Pierre POUËSSEL marque sa satisfaction de présider, en tant que préfet de région par intérim, ce conseil du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

Il évoque l'épisode climatique extrême qui a frappé de façon dramatique le département de l'Aude le 15 octobre dernier, faisant de trop nombreuses victimes et laissant 204 communes audoises, ainsi que 28 communes dans l'Est de l'Hérault, en état de catastrophe naturelle. Il a une pensée particulière pour tous les viticulteurs audois qui font face à d'importants dégâts tant sur leurs vignes que sur leurs biens matériels. Il les assure du soutien et de l'engagement des services de l'État et, plus généralement, de tous ceux qui pourront œuvrer à la mise en œuvre rapide des mesures indispensables d'accompagnement des personnes et des structures sinistrées.

Concernant l'actualité du bassin viticole, il indique que, cette année, les vendanges se sont déroulées dans de bonnes conditions climatiques. Malgré le printemps très humide favorisant un développement exceptionnel du mildiou dans de nombreux vignobles, les volumes récoltés devraient être dans la moyenne des années précédentes, avec toutefois des disparités importantes selon les secteurs.

Il précise le principal sujet de ce conseil de bassin : la poursuite des travaux engagés lors de la précédente séance, avec la présentation du plan régional de la filière vin qui couvre les bassins viticoles Sud-Ouest et Languedoc-Roussillon et qui résulte d'un travail de réflexion et de construction partagé, porté par les interprofessions auxquelles ont été associées les fédérations régionales des coopératives et des vignerons indépendants d'Occitanie.

Il se réjouit de l'avancée de ce projet qui a été rendu possible par l'impulsion donnée par les États généraux de l'alimentation et la demande de déclinaison des plans nationaux de filière, mais surtout par l'implication et l'intelligence collective des professionnels viticoles des deux bassins viticoles. S'agissant d'une première en France, il est convaincu que cette démarche donnera le cap de la viticulture régionale pour les prochaines années.

Il rappelle le contexte du projet de loi EGALIM « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable » qui a été adoptée par le Parlement le 2 octobre 2018. La loi a été portée devant le Conseil constitutionnel et une partie de

ces dispositions a été censurée. Elle fixe le cadre juridique auquel seront adossés les plans de filière. Ces derniers doivent permettre d'identifier les sujets stratégiques et les actions à mettre en œuvre pour répondre de manière pertinente aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux des prochaines années.

Il indique que la même présentation a été effectuée, la veille, lors du conseil de bassin Sud-Ouest réuni à Toulouse. C'est dans cet esprit de cohésion et de coopération des deux bassins qu'il a souhaité la présence lors des débats de Michel DEFRANCES, représentant de l'IVSO et du conseil de bassin viticole du Sud-Ouest.

À propos de la mise en oeuvre des mesures de l'OCM viti-vinicole, il annonce que cette année encore l'objectif de consommation de l'enveloppe nationale de 280 millions d'euros a été atteint au 15 octobre dernier et que les deux bassins d'Occitanie y ont largement contribué.

Concernant l'avis sur les demandes de limitation de plantations nouvelles présentées par les ODG du bassin pour la prochaine campagne, il constate que, sur les deux bassins Sud-Ouest et Languedoc-Roussillon, la restriction des replantations de vigne dans le même segment AOP ou IGP, que celui des vignes arrachées, est peu demandé par les ODG, laissant ainsi à chaque domaine viticole le choix du segment le mieux adapté à son positionnement sur les différents marchés.

Sur le dernier point du dossier de l'IGP Terres du Midi, dont le cahier des charges a été homologué par arrêté ministériel du 2 août 2018, il félicite les promoteurs de ce projet et souhaite bonne chance au dernier-né des signes officiels de qualité régionaux, qui étoffe et rend plus lisible la segmentation de l'offre des vins du bassin. Ludovic ROUX, président de l'IGP Terres du Midi, a été invité à exposer son positionnement et ses perspectives.

Avant de donner la parole à René MORENO, représentant du conseil régional, il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil de bassin viticole :

- Mme Miren de LORGERIL, MM. Jean-Claude MAS et Jean-Michel SAGNIER, qui représentent le Conseil interprofessionnel des vins du Languedoc (CIVL),
- M. Laurent BRUCKLER qui représente l'INRA.

René MORENO excuse Carole DELGA, présidente du conseil régional. Il se réjouit de la hausse de la récolte en Languedoc Roussillon et globalement sur la région Occitanie. Une région qui produit environ 15 millions d'hl se doit d'être en avance, en particulier en ce qui concerne la construction d'un plan de filière. Revenant sur le sinistre dans l'Aude, Il indique qu'il a assisté la semaine précédente à une réunion à la préfecture au cours de laquelle a été évoqué l'accompagnement des sinistrés et en particulier ceux de la filière viticole.

Il rappelle l'annonce de Carole DELGA de débloquer une enveloppe 25 millions d'euro pour un plan d'investissement comportant différentes aides. Plus de précisions seront données après l'inventaire des dégâts réalisé par la Chambre d'agriculture de pour affiner la répartition des aides.

Il rappelle également les aides de la région mobilisées pour soutenir la filière :

- Appui aux plantations nouvelles de vignes par de nouveaux exploitants (nouveaux installés et aux jeunes agriculteurs): entre 2017 et 2018. 274,5 ha ont reçu cette aide soit un montant de 2 150 000 euros avec la possibilité d'un versement de 80 % d'acompte.
- Cépages résistants aux maladies et à la sécheresse : 20 ha plantés dont 12 ha non classé au catalogue nationale 10 000 euro/ha prévision 80 à 100 ha de nouvelles plantations en 2019.
- PASS agro viti et PASS agro viti dynamique, contrat AgroViti stratégique

La collectivité régionale est également engagée pour l'accès à l'eau (Aquadomia et évaluation de la ressource pour l'étude de retenues collinaires dans l'Hérault)

Il espère convaincre les autorités européennes de maintenir leur accompagnement financier lors des négociations de la prochaine PAC.

Il indique que la région consulte ses partenaires du fonds régional sur le foncier (chambre régionale d'agriculture, SAFER...) en vue de la mise en place d'un outil visant un meilleur accès au foncier et la préservation des terres agricoles.

Concernant l'IGP Terres du Midi, il souhaite qu'elle se positionne en tant que véritable IGP et non en produit d'entrée de gamme en compétition avec des vins d'autres pays. La région est très attentive au démarrage ce nouveau signe de qualité.

Enfin, il conclut en assurant le soutien de la région au plan régional de la filière viticole.

2 – Approbation du compte-rendu du précédent conseil de bassin du 4 juin 2018

Le compte-rendu de la séance du 4 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

3 - Conjoncture économique et marchés viticoles, prévisions de récolte

Pierre POUËSSEL donne la parole à Olivier SIMONOU (Inter'Oc).

Celui-ci annonce une récolte normale, une capacité à commercialiser d'un peu plus de 11,5 millions d'hl soit un marché à l'équilibre, le constat des disponibilités très faibles issues de la récolte précédente, ce qui engendre une situation équilibrée bien qu'un peu tendue sur certaines catégories de produits. Il préconise la vigilance pour l'équilibre de l'offre et de la demande. Concernant les marchés, il annonce une dégradation de certains marchés, y compris sur les rosés, une capacité de commercialiser sur le marché national mise à mal par le transfert de certaines lignes de produits par des vins d'autres origines. Il constate une reprise globale de l'export après deux années plus difficiles en particulier en valeur. Il se satisfait de la stabilité des cours, ce qui permet une construction plus aisée avec les marchés. Il considère que le moment actuel est favorable à l'arrivée de Terre du Midi, certains négociants travaillant déjà sur le dossier. Il prévoit que cette IGP contribuera à l'équilibre général des marchés.

Laurent MAYOUX (service FranceAgriMer- DRAAF) présente les prévisions de récolte établies par le Service régional de l'information statistique, économique et territoriale et FranceAgriMer au 1^{er} novembre 2018 (12,6 millions d'hl pour le bassin), l'historique des récoltes et des disponibilités.

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières et viticoles » de FranceAgriMer se réjouit que le potentiel de production soit ramené à la normale. Selon lui, le plan stratégique est important et permettra de pouvoir mieux appréhender le marché et de rester compétitif. Il convient de rester vigilant et de veiller à ce qui se fait dans les pays concurrents.

Il affirme son soutien à l'Aude et souhaite que le travail sur la résilience des exploitations (réserves qualitatives, développement assurances...) se poursuive.

4- États généraux de l'alimentation : Plan de filière viti-vinicole national et appropriation régionale

En préambule, Jacques GRAVEGEAL (Inter'Oc) rappelle le contexte dans lequel ce travail a été mis en place : la commande a été établie en 2017 par lettre du préfet. Il remercie les présidents des interprofessions LR et SO mais également les présidents de Coop de France et des vignerons indépendants d'Occitanie pour leur participation, ainsi que les partenaires tels que la chambre régionale d'agriculture, l'Irqualim et FranceAgriMer. Il insiste sur le fait que l'Occitanie représente 42 % de la production française. Il présente le plan de filière vins d'Occitanie.

Michel DEFANCES insiste sur le caractère partagé du travail qui s'est fait sans effacer les différences mais en accentuant les complémentarités. Toutes les mesures contenues dans ce plan et leur déclinaison plus opérationnelles doivent être orientées vers la performance de la filière, avec une vision à moyen terme. Il se dit heureux d'y avoir participé et pense que ce plan est largement réalisable dès lors que les entreprises rentrent dans un cercle vertueux et aient un positionnement à minima. Il propose que celles qui n'y rentrent pas soient mises à l'index et n'aient pas accès aux aides nationales ou européennes.

Mme Miren de LORGERIL (CIVIL) déclare que les AOC et IGP de territoire représentent la pointe de diamant de la région et participent à la dynamique d'excellence en montrant le chemin. Ces entreprises sont touchées par un certain nombre de difficultés et doivent être accompagnées sur plusieurs points. L'exigence de leur travail, avec en particulier les normes environnementales sur lesquelles elles sont leaders, nécessite un accompagnement plus poussé. De même, la norme « signe de qualité » qui est plus exigeante et plus difficile à appréhender que la simple norme « cépage », sur les marchés mondiaux, doit être accompagnée. En outre, ces entreprises ont aussi besoin d'hommes, avec la question de la formation, en lien avec la difficulté à recruter. Elles ont aussi besoin de capitaux car la viticulture a, selon elle, les caractéristiques d'une industrie lourde et elle ne craint pas l'arrivée d'investisseurs étrangers.

Philippe BOURRIER, représentant le conseil interprofessionnel des vins du Roussillon (CIVR) vante l'intérêt d'Intersud au sein duquel peuvent s'exprimer les différences. Malgré la faiblesse relative de la production du Roussillon, il rappelle que 40 % des AOP sont en Roussillon et que celles-ci représentent 25 % du volume de ces AOP. Il revient sur la spécificité de ce vignoble (vins doux naturel, un vignoble de montagne) et met en garde contre les décisions à l'emporte-pièce qui peuvent fragiliser ce vignoble alors que des solutions techniques ne sont pas trouvées - faisant référence au glyphosate. Il rappelle que la station d'expérimentation de Tresserre travaille déjà sur les cépages résistants (dont ceux d'autres pays) et que le vignoble est en avance en ce qui concerne l'agriculture bio et la haute valeur environnementale. Il conclut en indiquant que l'objectif essentiel du CIVR est de passer d'un marché d'écoulement à un marché de valorisation (en particulier via l'export et l'œnotourisme).

Boris CALMETTE (Coop de France Languedoc-Roussillon) partage l'ensemble de ce plan. Il insiste sur la nécessité de parler d'une même voix, car l'ensemble des entreprises de la région a besoin d'accompagnement. Ce plan ambitieux présente l'intérêt de ne pas être décroissant. Il a la volonté d'accompagner efficacement les changements de pratiques répondant aux attentes sociétales, via l'innovation, la formation, la recherche. Afin de mobiliser les professionnels dans les changements proposés, il lui semble que le levier de la responsabilité sociale des entreprises est le plus pertinent car il touche l'ensemble des parties prenantes. Il prône l'unité de la filière « de l'Adour au Rhône » quels que soient les segments et les marchés.

Guy JAUBERT (Fédération régionale des vignerons indépendants) approuve l'intervention de Boris CALMETTE. Il trouve essentiel que les métiers (coopératives et vignerons indépendants) aient été associés à ce travail de réflexion et confirme qu'il continuera à y contribuer. Ce plan n'est qu'un point de départ. Il convient dorénavant, pour l'ensemble des acteurs, d'accompagner les entreprises dans les démarches proposées et de veiller à ce que l'évolution du contexte politique et réglementaire puisse faciliter la concrétisation du plan de filière.

Gilles GALLY (Union des entreprises viticoles régionales) exprime son adhésion à ce plan en tant que représentant des metteurs en marché. La valeur ajoutée, le développement des marques, la compétitivité vont dans le bon sens. Il se dit persuadé que la contractualisation pluriannuelle sera le cœur même du développement de la filière.

Guilhem VIGROUX (FRSEA) estime que pour convaincre la majorité des viticulteurs d'engager les investissements que ce plan préconise, il faut une garantie d'augmentation de la valeur ajoutée. Cela se traduira en particulier par des marchés solides face à la concurrence des marchés « de travers » (Italie et Espagne). Il craint qu'après s'être engagés dans un changement de pratiques, certains se voient prendre les marchés par des vins d'autres pays européens. Il souhaite que tout le monde joue le jeu et que s'établisse un lien de confiance entre les différents acteurs de la filière.

Denis VERDIER, président de l'Institut coopératif de la vigne et du vin, souhaite créer un bon de commande vis-à-vis de la recherche, en particulier concernant le transfert de connaissance. En matière de compétitivité, il indique que l'ICV a publié une étude montrant que le bassin a perdu environ 1 hl/ha/an durant les 10 dernières années, ce qui mérite réflexion. D'autre part, l'objectif de 40 % des surfaces en HVE a un coût, car cela nécessite des investissements et devra être traduit par le marché. Ces éléments de prix de revient doivent être remontés à la grande distribution. Il craint que les démarches de type environnemental créées par les enseignes ne parasitent les engagements dans la HVE pris par l'amont de la filière.

Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture, se félicite du plan qui vient d'être présenté. Il annonce que le réseau des chambres d'agriculture se propose de travailler au sein du Comité d'orientation Viticole dédié à l'expérimentation (COV-Expé) pour la construction de ce plan évolutif, en particulier sur les thématiques de l'axe 1 que sont l'eau, les vignes mères, les cépages résistants et autochtones.

Jérôme DESPEY se dit lui aussi satisfait du travail réalisé et assure que c'est par la proximité et le lien avec les entreprises qu'il pourra être mis en œuvre. Il propose d'adosser au plan de filière les moyens proposés par l'OCM vitivinicole. Il milite pour que le plan de filière ait sa part du grand plan d'investissement (GPI) que l'État a mis en place dans le cadre des EGA. Enfin il regrette que les articles sur l'obligation d'étiquetage du vin de la loi EGALIM aient été censurés par le Conseil constitutionnel.

Pascal AUGIER rappelle la prochaine réunion à Toulouse du 20 novembre avec Olivier ALLAIN, ambassadeur du Grand plan d'investissement. Il invite les professionnels viticoles à y participer.

Guilhem CASTAN (Jeunes Agriculteurs Occitanie) souhaite le maintien des formations sur l'installation. Il annonce que cette année les installations se relancent légèrement. Il remercie le conseil régional pour les aides à la plantation et à l'achat de foncier.

Jean-Pierre VAN RUYSKENVELDE, directeur général de l'Institut français de la vigne et du vin, intervient pour rappeler le travail au niveau national de la commission nationale CNIV – IFV visant

une synergie pour réaliser un agenda de solutions technico-économiques aux enjeux soulevés par le plan de filière. Il cite en particulier la sortie du glyphosate.

Gérard BANCILLON, représentant les vins IGP, rappelle les enjeux louables de la loi Egalim (des revenus décents des agriculteurs, la protection des consommateurs, les SIQO, la protection de l'environnement). En revanche, il dénonce une forme de déni de la loi concernant la protection des consommateurs français. Il explique que la loi les protégera vis-à-vis des pratiques des producteurs français sans les protéger des producteurs étrangers, faisant référence aux produits phytosanitaires. Cela mettrait également selon lui la filière française en position de faiblesse économique.

Pierre POUËSSEL se félicite de cette première que constitue ce plan stratégique ambitieux sur les deux bassins, fondé sur la croissance qualitative, la formation, la contractualisation, l'innovation. Il se réjouit également de la signature de la convention entre Intersud de France et MUSE (Montpellier université d'excellence). Il explique le fonctionnement de MUSE et ses partenariats. Il estime que ce plan constitue un premier pas qui appelle d'autres étapes, dont un plan d'action déclinant sa mise en œuvre opérationnelle.

5- Mise en œuvre des mesures de l'OCM viti-vinicole concernant le potentiel

Catherine RICHER présente les demandes de limitations du potentiel de production . Le préfet soumet ces demandes au vote de l'assemblée qui donne un avis favorable.

Pierre LABRUYERE poursuit par le bilan des autorisations de plantation et les sanctions mises en place sur les manquements concernant les plantations nouvelles, et l'utilisation des droits antérieurs.

6- OCM vitivinicole

Pierre LABRUYERE poursuit par le bilan 2018 de l'OCM vitivinicole et explicite les nouveaux appels à projet investissements et restructuration du vignoble. Il précise également les modalités du 3^e plan collectif de restructuration (PCR).

Guilhem VIGROUX précise que pour le PCR3 du bassin LR, il y a 10 300 ha d'engagements, soit plus que pour le PCR2 et environ 3000 viticulteurs engagés.

7- l'IGP Terres du midi

Ludovic ROUX remercie le préfet de son invitation. Il rappelle que le dossier a été initié par les présidents des ODG des IGP départementales, René MORENO, Denis VERDIER et Michel SERVAGE après un constat de besoin d'IGP d'assemblage pour contrecarrer la baisse des volumes de ces IGP. Il remercie également le CIVL qui a démarré la réflexion. Étant donné que l'IGP a le même périmètre que Pays d'Oc, un consensus a vu le jour avec Coop de France et les Vignerons indépendants pour faire naître cette nouvelle IGP d'assemblage sans mention de cépage et pour que l'Interprofession soit InterOc. Il se félicite de ce travail en bonne intelligence. L'ODG est indépendante et un groupement d'employeurs sera mis en place.

Concernant le positionnement, l'IGP Terre du Midi sera le socle des vins sous signe de qualité, donc avec une valorisation correspondante. L'objectif est de prendre des parts de marché sur l'entrée de gamme, tout en consolidant Pays d'Oc et les IGP de territoires, et d'arriver à 1,5 millions d'hl. Il préconise pour cela de travailler sur des contrats pluriannuels avec les metteurs en marché. Il pense aussi que Terre du Midi peut être un moteur sur les pratiques environnementales car, étant une IGP d'assemblage, elle intégrera plus facilement les cépages résistants.

Denis VERDIER se félicite de l'aboutissement de ce projet. Concernant l'inquiétude qui prévalait sur la question du prix, il dit que le signe de qualité est un moyen de créer de la valeur ajoutée. Il se réjouit aussi de la liaison étroite avec les ODG des IGP de départements.

Pierre POUËSSEL remercie les participants et encourage les promoteurs du plan de filière à le faire connaître, avant de clore la séance.

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON du
vendredi 9 novembre 018**

Participants membres du conseil de Bassin :

1 - Personnes publiques :

Pascal AUGIER, directeur de la DRAAF Occitanie

Samuel BARREAU, directeur DDFiP Hérault, représentant le DRFiP

Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture

François BRIVET, directeur régional des douanes Montpellier, représentant le directeur interrégional des douanes

Pierre LABRUYERE, chef de service FAM, représentant le directeur général de FranceAgriMer

Christophe LEROUGE, directeur de la DIRECCTE Occitanie

René MORENO, conseiller régional

Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO Occitanie, représentant le directeur de l'INAO

Excusée :

Carole DELGA, présidente du conseil régional d'Occitanie

2 - Représentants de la profession viticole :

Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :

Gérard BANCILLON, Vin IGP

François Régis BOUSSAGOL, association régionale des plantations nouvelles en VSIG

Phillippe BOURRIER, CIVR

Jean-Benoît CAVALIER, CIVL

Bruno CAZES, CIVR

Mme Miren de LORGERIL, CIVL

Jacques GRAVEGEAL, Inter'Oc

Olivier SIMONOU, Inter'Oc

Excusés :

Philippe DARMAILLAC, Inter'Oc

Sébastien PONS, Inter'Oc

Jean Michel SAGNIER, CIVL

Personnalités désignées en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale :

Boris CALMETTE, Coop de France Languedoc-Roussillon

Guilhem CASTAN, jeunes agriculteurs Occitanie

Gilles GALLY, union des entreprises viticoles méridionales (UEVM)

Guy JAUBERT, fédération régionale des vignerons indépendants (FRVI)

Guilhem VIGROUX, fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Occitanie

Président du comité régional de l'INAO :

Philippe COSTE, CRINAO Languedoc-Roussillon, *excusé*

Personnalités qualifiées :

Eric BOURGUET, président du syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer

Denis VERDIER, président du groupe ICV (institut coopératif de la vigne et du vin)

Excusés :

Bernard ANGELRAS, président de l'institut français de la vigne et du vin (IFV)

Emmanuel CAZES, au titre des vins doux naturels

Laurent BRUCKLER, institut national de la recherche agronomique (INRA)

Patrick JULIEN, directeur général de Grap'sud, au titre des distillateurs d'alcool et des fabricants de produits dérivés du raisin

Patrick GUIRAUD, président de l'association interprofessionnelle SUDVINBIO

Autres participants :

Didier LAUGA, préfet du Gard

Francis CABAUD, conseil régional Occitanie

Xavier VANT, DRAAF adjoint Occitanie

Pauline BUFFARD, DRAAF Occitanie

Laurent MAYOUX, SRFAM-DRAAF Occitanie

Christophe MUR, DRAAF Occitanie

Philippe FROELIG, DIRECCTE Occitanie

Joël BONARIC, directeur adjoint DIRRECTE pôle C

Isabelle FOURNIER, DRDDI, service PAE

Jean François NEGRE, chef du pôle d'action économique à la direction des douanes de Perpignan

Laurent HARAZIN, direction régionale des douanes Montpellier

Delphine JALABERT, secrétaire générale de la sous-préfecture de Narbonne

Michel DEFANCES, représentant de l'IVSO et du conseil de bassin viticole du Sud-Ouest

Ludovic ROUX, président IGP Terres du Midi

Jean-Pierre VAN RUYSKENVELDE, directeur général de l'IFV

Florence BARTHES, directrice Inter'Oc

Excusés :

Alain THIRION, préfet de l'Aude

Philippe CHOPIN, préfet des Pyrénées Orientales

Patrick FAYOLLE, DDTM de l'Aude

Séverine CATHALA, DDTM des Pyrénées-Orientales